



## Levée de l'interdiction d'arroser

Les restrictions de consommation d'eau potable prononcées le 08.06.2022 et les dernières pluies ont permis à la nappe phréatique de se stabiliser.

Aussi, décision a été prise par la Municipalité de lever l'interdiction d'arrosage, **tout en incitant la population à faire preuve de modération**. En effet, il faudra du temps pour combler la sécheresse de cet été et la Municipalité souhaite éviter de devoir prendre de nouvelles mesures pour la période d'été (niveau annuel le plus bas).

La Municipalité adresse ses vifs remerciements à la population pour sa compréhension et sa participation à la préservation des ressources aquifères.

La Municipalité

Yens, le 16 septembre 2022